# Fiche de données de sécurité

# **Hempel's Primer Undercoat**



1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)

d'ouverture)

(premiers secours).

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures

Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hempel's Primer Undercoat 1320110000, 001344F6 Identité du produit : Type de produit : primaire alkyd uréthane

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : Bâtiment Anticorrosion, navires et chantiers navals plaisance.

Utilisations identifiées : Produit de consommation, Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité

Informations relatives a la societe : Hempel (France) S.A.S.

5 rue Jean Monnet

60000 Beauvais, France Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90

hempel@hempel.com

10 Juillet 2025 Date d'édition : Date de la précédente édition : 6 Juillet 2020.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] Mam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets **STOT SE 3, H336** 

narcotiques)

TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Aquatic Chronic 2, H411 Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Généralités : Fenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

Prévention: Fenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un Intervention:

médecin en cas de malaise.

🚰rder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière Stockage:

étanche.

Élimination: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales,

nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Éléments d'étiquetage L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

supplémentaires : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas

respirer les aérosols ni les brouillards.

Exigences d'emballages spéciaux

Version: 0.02 Page 1 de 12



# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants :

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas Aucun connu.

lieu à une classification :

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
ydrocarbons, C9-C11, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	REACH #: 01-2119463258-33 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304	[1]
dioxyde de titane	Indice: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7 Indice: 022-006-00-2	≥10 - ≤25	EUH066 Carc. 2, H351 - (inhalation)	[1] [*]
bis(orthophosphate) de trizinc	REACH #: 01-2119485044-40 CE: 231-944-3 CAS: 7779-90-0 Indice: 030-011-00-6	≥1 - ≤3	Aquatic Acute 1, H400 M [aigu] = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M [chronique] = 1	[1]
héxaglycérine	REACH #: 01-2119486799-10 CE: 201-074-9 CAS: 77-99-6	≤0.3	Repr. 2, H361fd -	[1]
			Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[\*] La classification comme cancérogène par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges mis sur le marché sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane de diamètre aérodynamique ≤ 10 μm non liées à l'intérieur d'une matrice.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente.

En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112

et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).

Contact avec les yeux: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement

les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. En

cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Fransporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Ne rien administrer par voie orale. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité

et appelez un médecin immédiatement.

UTILISER de solvants ni de diluants. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la

bouche ou la gorge.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la

personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Version: 0.02 Page 2 de 12



#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou Inhalation:

Contact avec la peau: pégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Indestion:

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux: Aucune donnée spécifique.

Inhalation: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau: s symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation sécheresse aercure

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Recommandé: mousse antialcool, CO2, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser: jet d'eau

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélange:

Dangers dus à la substance ou au Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux :Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes

de carbone oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

# 5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Version: 0.02 Page 3 de 12



# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact direct avec des matériaux renversés Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prévenir la formation de concentration d'inflammation ou d'explosivité de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations en vapeurs supérieures à celles des limites d'expositions. Les produits doivent être utilisés seulement dans des zones où toutes flammes et autres sources d'ignition ont été exclues. L'equipement électrique doit être aux normes de protection appropriés. Pour évacuer l'électricité statique pendant le transfert, les futs doivent être mis à terre et connectés au récipient de réception par un cable conducteur. Aucun outils produisant des étincelles ne doit être utilisé.

Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du recipient d'origine.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.		

#### Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

#### Procédures de surveillance recommandées

Version: 0.02 Page 4 de 12



# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type - Population - Exposition	Valeur	Effets
drocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	1500 mg/m³	Effets: Systémique
bis(orthophosphate) de trizinc	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	300 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	5 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	83 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
héxaglycérine	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	0.94 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	3.3 mg/m³	Effets: Systémique

#### Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur
piś(orthophosphate) de trizinc	Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer	20.6 μg/l 6.1 μg/l 117.8 mg/kg dwt
	Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées	56.5 mg/kg dwt 35.6 mg/kg dwt 52 µg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

#### Mesures de protection individuelle

Généralités : Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier /

combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protègeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une

protection occulaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi

qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection occulaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules

pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec

protections latérales.

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base »

des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.

mme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:

Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, caoutchouc nitrile (>0.3 mm), alcool polyvinylique

(PVA), Viton®

À porter éventuellement: caoutchouc nitrile (>0.1 mm)

Exposition de courte durée: caoutchouc néoprène (>0.1 mm), caoutchouc butyle (>0.5 mm), caoutchouc naturel (latex) (>0.4 mm), chlorure de polyvinyle (PVC), caoutchouc butyle (>0.3 mm)

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Porter un vêtement de protection. Toujours porter un vêtement de protection lors du pistolettage.

Version: 0.02 Page 5 de 12



# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : Quand le produit est appliqué par pulvérisation et pour le travail continu ou prolongé porter toujours un

appareil respiratoire alimenté d'air par exemple un masque avec apport d'air frais ou comprimé ou un masque complet purificateur d'air. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. (EN140) Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : Blanc

Odeur: Semblable au solvant

pH: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point de fusion/point de Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point d'ébullition/intervalle

d'ébullition :

congélation :

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point d'éclair : Vase clos: 40°C (104°F)

Taux d'évaporation : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité : Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique et chaleur.

Pression de vapeur à 20 °C Pression de vapeur à 50 °C

Nom des composants mm Hg kPa Méthode mm Hg kPa Méthode

Nom des composants mm Hg kPa Méthode mm Hg kPa Méthode

Méthode mm Hg kPa Méthode

Méthode mm Hg kPa Méthode

Densité de vapeur : Mon disponible.

Densité relative : 1.31 g/cm³

Coefficient de partage (Log Koe): Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammabilité : Nom des composants °C °F

Nom des composants

°C

°F

Méthode

280 - 470

536 - 878

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Température de décomposition : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Viscosité : Danger par aspiration (H304) Non classé. Test non approprié en raison de nature du produit.

Propriétés explosives : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Propriétés comburantes : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids : Moyenne pondérée: 30 % Eau % en poids : Moyenne pondérée: 0 %

Teneur en COV: 408 g/l (Mesuré)

Solvant Gaz: Moyenne pondérée: 0.068 m³/L

Version: 0.02 Page 6 de 12



# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

#### 10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices, les substances organiques, les acides, alcalis et l'humidité.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes

évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

# Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition	Effets
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Rat - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg	
dioxyde de titane	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	>5000 mg/kg >5000 mg/kg >6.8 mg/l [4 heures]	
bis(orthophosphate) de trizinc héxaglycérine	Rat - Voie orale - DL50 Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg 14100 mg/kg	Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
pexaglycérine	14100				

### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Lapin - Yeux - Faiblement irritant		
dioxyde de titane	Humain - Peau - Faiblement irritant		Quantité/concentration appliquée: 300 Micrograms Intermittent

Version: 0.02 Page 7 de 12



# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Sensibilisant

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Effets mutagènes

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Catégorie 3		Effets narcotiques

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.			

#### Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

# Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE)

Facilement

Facilement

n° 1272/2008.

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
ovoxyde de titane	Aiguë - CL50	Poisson	>100 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CL50	Daphnie	>100 mg/l [48 heures]
bis(orthophosphate) de trizinc	Aiguë - CE50	Daphnie	2.44 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CE50	Algues	0.8 mg/l [72 heures]

# 12.2 Persistance et dégradabilité

drocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

héxaglycérine

Nom du produit/composant	Test		Résultat		
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics héxaglycérine	OECD Biodégradabilité facile - Ess respirometrie manométrique OECD Biodégradabilité intrinsèque Wellens/EMPA		80% [28 jours] - Facilement 100% [28 jours] - Facilement		
Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Pho	tolyse	Biodégradabilité	

Version: 0.02 Page 8 de 12



# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
ydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	5 - 6.7	10 - 2500	Élevée
bis(orthophosphate) de trizinc héxaglycérine	- -0.47	60960 <1	Élevée Faible

# 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Кос
<b>pé</b> xaglycérine	1.22	16.5101

#### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	Т	vPvM	vP	νM
wdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No	No	No	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
bis(orthophosphate) de trizinc	No	No	No	No	No	No	No
héxaglycérine	No	No	Yes	Yes	No	No	Yes

Mobilité:

produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	νP	vB
vdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No	No	No	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
bis(orthophosphate) de trizinc	No	No	No	No	No	No	No
héxaglycérine	No	No	No	Yes	No	No	No

# Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	νP	vB
y/drocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No	No	No	No	No	No	No
dioxyde de titane	No	No	No	No	No	No	No
bis(orthophosphate) de trizinc	No	No	No	No	No	No	No
héxaglycérine	No	No	No	Yes	No	No	No

Conclusion/Résumé:

produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Lé produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Les pertes, restes, vêtement usagés et similaires doivent être déposés dans un récipient à l'épreuve du feu.

Récipients vides: Reconditionner ou élininer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets: 08 01 11\*

# **Emballage**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Version: 0.02 Page 9 de 12



# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Le transport peut être fait selon le législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

	14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	С	4.3 lass ansp	e(s) de danger pour le port	14.4 GE*	14.5 Env*	Informations complémentaires
Classe ADR/RID	UN1263	PEINTURE		3	<b>♣ ★</b> 22	III	Oui.	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. Code tunnel (D/E)
Classe IMDG	UN1263	PAINT. (trizinc bis(orthophosphate))	)	3	<b>△ ¥2</b>	III	Yes.	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.  Emergency schedules F-E, S-E
Classe IATA	UN1263	PAINT		3		III	Yes.	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

GE\*: Groupe d'emballage

Env.\*: Dangers pour l'environnement

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

#### **Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

# Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

# **Autres Réglementations UE**

Catégorie Seveso Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

### Catégorie Seveso

P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

É2 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

# Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : wdrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, 84 <2% aromatics

dioxyde de titane RG 2

Références : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

# Réglementations nationales Non SGH

Version: 0.02 Page 10 de 12



# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom de la liste	Nom du produit/composant	Nom sur la liste	Classification	Remarques
Mnistère du travail	dioxyde de titane	-	Carc 2	-

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique



#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

DNEL = Dose dérivée sans effet

PNEC = concentration prédite sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées : ₩26 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie

Texte intégral des classifications [CLP/

SGH]:

1

Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 2 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Repr. 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

UNIQUE - Catégorie 3

# Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
	D'après les données d'essai Méthode de calcul
	Méthode de calcul

### Avis au lecteur



Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les règlementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environmentale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.ll est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.

Version: 0.02 Page 11 de 12

# Information pour l'Utilisation en Sécurité des Mélanges (SUMI)

# **Hempel's Primer Undercoat**



Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

# Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur ou extérieur par des professionnels au trempé ou avec pinceau, rouleau, couteau à mastic etc., avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Ces informations de sécurité sont liées au

: Professional spray painting and/or low-energy painting, local effect - Niveau II

Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Asp. Tox. 1 or Solvent.

Secteurs d'utilisation : Utilisations industrielles - Utilisations professionnelles

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, décapants

#### Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur ou extérieur

# Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie (s) de	Durée maximum	Ventilation		Respiratoire	Œil	Mains
Contributive	processus	maximum	Type et renouvellements d'air par heure				
Préparation de matiériel d'application	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements au pinceau ou au rouleau	PROC10	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de revêtements par pulvérisation	PROC11	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Plus de 4 heures	Bonne ventilation générale - En extérieur	3 - 5	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.









L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.